



Réunion de Quartier du 23 septembre 2017

Grand-Etang- 50 Arpents

.



CIRCULATION, STATIONNEMENT VOIRIE



Circulation

Question :

Les deux-roues motorisés sont-ils autorisés à emprunter le « chemin blanc »?. Il semble qu'à l'origine un panneau indiquait que ce chemin était réservé aux piétons.

Réponse :

Non, les 2 roues motorisés ne sont pas autorisés. nous repositionnerons un panneau de signalisation explicite.



Circulation

Question :

- 1- Quelles actions la mairie compte t'elle mettre en œuvre afin de limiter la vitesse excessive de certains chauffeurs de bus (Transdev) ?
- 2- Quelles actions la mairie compte t'elle mettre en œuvre afin de limiter l'usage intempestif des klaxons de bus aux abords des virages?

Réponse :

Un courrier va être adressé à la direction de Transdev, suivi d'une rencontre entre le Maire et le Responsable de l'entreprise Transdev. Les doléances des riverains seront transmises. N'hésitez pas à écrire directement à SIT'BUS pour dénoncer les agissements dangereux des chauffeurs.



Circulation

Question :

Quelles actions la mairie compte t-elle mettre en œuvre pour faire respecter les Stops avenue du Grand Etang?

Réponse :

Nous demanderons d'avantage de vigilance et de contrôle de la part de la PM. Mais nous rappelons que les conducteurs sont tenus de respecter le code de la route. Les infractions sont systématiquement verbalisées, aucune souplesse n'est tolérée. La pose d'un miroir pour palier au manque de visibilité lorsqu'un véhicule se situe au stop va également être étudiée.



Circulation

Question :

Serait il possible de mettre des passages piétons sur la rue des Berchères qui n'en compte aucun. De nombreux enfants empruntent cette rue et ne disposent pas de passage piétons pour traverser sur cette rue des Berchères.

Réponse :

C'est une question qui sera mise à l'étude.



Circulation

Question :

Quelles actions la mairie compte t-elle mettre en œuvre pour faire respecter l'interdiction de circuler aux poids lourds de + de 3,5 tonnes dans l'avenue Pierre Mendes France ?

Réponse :

La signalisation indique bien que cette artère est interdite aux véhicules de plus de 3,5T (sauf bus). Lorsque l'infraction est constatée, les véhicules sont verbalisés.



Voirie

Question :

Le 11 septembre un nouveau potelet a été installé devant le 53 avenue Pierre Mendès France (Merci, cela renforce la sécurité). Pourquoi les services techniques n'en ont pas profité pour re sceller un des potelets dans le virage entre le 47 et 49 av PMF lors de cette intervention?

Réponse :

Une intervention des Services Techniques va être programmée sous peu.



Stationnement

Question :

Square François RUDE : Le stationnement des voitures est problématique dans ce square, certains véhicules sont stationnés plusieurs semaines et gênent le ramassage des ordures ménagères?

Réponse :

A notre époque on compte en moyenne plus de 2 véhicules par foyers. Les squares ont été conçus à une période où il y avait moins de voiture d'une part, et d'autre part de moins en moins de riverains utilisent leurs garage afin d'y ranger un véhicule. Il est du ressort de chacun de stationner son véhicule de manière à permettre la circulation des camions d'ordures ménagères.



Stationnement

Question :

- Parking Ecole: A quand le parking à côté de la Déchetterie?

Réponse :

Le coût de réalisation du parking est estimé à 130 000€ pour une vingtaine de places, ce projet n'a pu être retenu au débat budgétaire.



Cadre de Vie



Cadre de vie

Question :

Quelles actions la mairie compte t-elle mettre en œuvre afin que la Rose des ventes entretienne les abords de sa résidence (coupage de haies occultant la signalisation verticale routière et engageant la sécurité des piétons) .

Réponse :

Nous faisons un courrier à la Rose des vents.



Cadre de vie

Question :

Quels sont les rappels effectués par la mairie auprès des riverains qui n'entretiennent pas leurs arbres et haies, ce qui entraîne des difficultés de visibilité et de circulation, notamment sur les trottoirs.

Réponse :

Lorsque cela nous est signalé, ou constaté par nos services, un courrier est adressé aux résidents, en demandant de bien vouloir procéder à la taille de leurs haies. Si au bout de 3 semaines rien n'est fait, une relance en A/R est envoyée.

1 mois et demi après si les haies ne sont toujours pas taillées, la municipalité peut procéder à l'élagage et refacturer la prestation au riverain.



Cadre de vie

Question :

Certains sacs poubelles déposés pour le ramassage sont éventrés par les oiseaux et se trouvent éparpillés.

Réponse :

Les sacs poubelles doivent être déposés dans des containers à la charge de chaque riverain.



Cadre de vie

Question :

Est-ce que la Mairie pourrait faire quelque chose pour les boitiers (électriques/TV) cassés sur les trottoirs? A minima "cacher" les câbles apparents? Même si cela n'est pas dangereux selon vos dires, le côté esthétique et le sentiment de mise en sécurité pourraient être privilégiés?

Réponse :

Nous avons adressé des courriers restés sans réponse de la part des concessionnaires. Les services de la ville n'ont pas le droit de toucher à ces installations, même pour cacher les câbles disgracieux.



Merci de votre attention

Les comptes rendu de réunion sont disponibles sur le site Internet de la ville sous l'onglet « Citoyenneté », « Participer »